
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS
(EXERCICE FINANCIER 2022) (AO-544) ET LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le paragraphe d) de l'article 29 de la sous-section II du chapitre II du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* (AO-544) est modifié :
 - a) par le remplacement des mots « 28 février 2023 » par les mots « 31 décembre 2022 »;
 - b) et par le remplacement du nombre « 500 » par le nombre « 750. »

2. Le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifié de la fonction suivante :
 - « l'article 1.1.12.1 est modifié par l'ajout des mots « annuels, mensuels et journaliers » après le mot permis, par la suppression des mots « aux résidents » et par l'ajout de la référence aux annexes « H et H.2 »;

 - l'article 8.2 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H » par les mots « aux annexes H, H.1 et H.2 »;

 - l'article 8.2.1 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H » par les mots « aux annexes H, H.1 et H.2 »;

 - l'article 8.25 est modifié par la suppression du mot « d'un », par l'ajout des mots « de secteurs » et par le remplacement du deuxième paragraphe par le suivant « Les secteurs sont décrits aux annexes H.1 et H.2 et identifiés par les numéros « 1 » et « 2 »;

 - l'article 8.26 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H.1 » par les mots « aux annexes H.1 et H.2 »;

 - l'article 8.27 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H.1 » par les mots « aux annexes H.1 et H.2 »;

 - l'article 8.27.1 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H.1 » par les mots « aux annexes H.1 et H.2 »;

 - l'article 8.27.2 est modifié par le remplacement des mots « à l'annexe H.1 » par les mots « aux annexes H.1 et H.2 »;

2. Le présent règlement modifie le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* (AO-544) et le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX OCTOBRE 2022.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du premier projet de règlement :
Adoption du règlement :

6 septembre 2022
6 septembre 2022
11 octobre 2022

Dossier 1225069026

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA22 16 0XXX
DU 11 OCTOBRE 2022